

# Annexe



ÉLV 6.8.2

DOMAINE : **ÉLÈVES**

RÉFÉRENCE : [ÉLV 6.8 Appareils pour réchauffer les aliments](#)

*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

## RÈGLES D'UTILISATION DES APPAREILS POUR RÉCHAUFFER LES ALIMENTS

(FOUR À MICRO-ONDES, GRILLE-PAIN, BOUILLOIRE)

ACTIVITÉS	Élèves de la maternelle à la 3 <sup>e</sup> année	Élèves de la 4 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année	Élèves de la 7 <sup>e</sup> à la 12 <sup>e</sup> année
Faire fonctionner les appareils	Non	Oui	Oui
Transporter des aliments réchauffés	Non	Oui	Oui
Aider les plus petits	Sans objet	Oui	Oui